

Département des Pyrénées-
Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 1 décembre 2022		

Séance du 05 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, N. DRAESCHER, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, V. BERGES, H. BERNADET, C. BOISSIERE, F. COUDURE, T. BEUGNIES, S. DAUBE, F. SUBIAS, J. POUBLAN, M.H BEAUSSIER,

Absents excusés : S. BAUDY (pouvoir à T. GADOU), L. PEDARRIEU (pouvoir à F. GOMMY), M. TIRCAZES (pouvoir à F. COUDURE),

N°2022/61

Jacques Pouban a été élu secrétaire de séance.

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF MICRO-FOLIES : DEMANDE DE SUBVENTION

Comme indiqué dans une première délibération du 21 janvier 2021, la Commune de Montardon souhaite s'inscrire dans un dispositif micro-folies, dispositif culturel porté par le Ministère de la Culture et coordonné par la Villette en liaison avec 12 institutions et musées nationaux.

La réflexion communale a largement avancé pour proposer aujourd'hui un projet plus abouti qui nécessite d'acter le contenu et le montage du projet tel que présentés dans le document annexé à la délibération.

Ce dispositif prendra bien place dans un bâtiment communal dans le cadre de la politique de renforcement du centre-bourg mise en œuvre par la Collectivité. Le document mis en annexe de cette délibération décrit l'ensemble du projet dans sa réalisation et son fonctionnement.

L'objectif de cet équipement est de faciliter l'accès à la culture à toutes les catégories de la population du territoire en favorisant le lien social, et de favoriser la mise en place d'autres dynamiques sur le même site (type tiers-lieu ou Fab-lab) pour conforter un véritable lieu de vie au centre bourg.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022


Publié le 08/12/2022

ID : 064-216403998-20221208-2022_61-DE

Plan de financement de la réhabilitation et d'équipement du bâtiment : Dispositif Micro-Folies

NATURE DES DÉPENSES Directement liées au projet	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncières éligibles (selon opération)		Aides publiques		
-		Etat (à détailler ci-dessous) :		
-		- DETR		
-		- DSIL	30 400 € HT	
-		-		
Acquisitions immobilières éligibles (selon opération)		-		
		-		
		Conseil Départemental	15 000 € HT	
Travaux		Communes ou groupement de communes :		
Lot 1 Gros œuvre	16 000 € HT	-		
Lot 2 Menuiserie bois	42 700 € HT	-		
Lot 3 Plâtrerie – faux plafond - isolation	24 200 € HT	Fonds de concours ³ :		
Lot 4 Electricité	15 500 € HT	- LEADER	63 000 € HT	
Lot 5 Plomberie – sanitaire - CVC	34 500 € HT	-		
Lot 6 Chape – carrelage – faïence	7 700 € HT	-		
Lot 7 Peinture et sol souple	19 300 € HT	Autres y compris aides privées (3)		
Actualisation / démarrage des travaux	7 995 € HT	-		
		Sous-total :		
		AUTOFINANCEMENT		
Autres dépenses (selon opération)		- Fonds propres	106 799.94 € HT	
Lot 8 Devis Informatique	39 170€ HT	- Emprunts		
Lot 9 Devis Mobilier	8 134,94 € HT	- Crédit-bail		
		- Autres		
TOTAL (4)	215 199.94 € HT	TOTAL (4)	215 199.94 € HT	

Le maire précise qu'un équivalent temps plein sera recruté pour l'animation du site.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022 Reçu en préfecture le 08/12/2022 Publié le 08/12/2022  ID : 064-216403998-20221208-2022_61-DE
--

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le 08/12/2022



ID : 064-216403998-20221208-2022_61-DE

SOLLICITE Une aide financière auprès du fond LEADER

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision

Votants : 19

Pour : 19

Fait et délibéré en séance.

Copie certifiée conforme

Le Maire,

Stéphane BONNASSIOLLE

